Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_193_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGRISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUINZE SEPTEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 9 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Luc COUËLLAN

Délibération n°2026-193

Membres en exercice : 20 Présents : 20 Absents : 0 Pouvoirs : 0

HABITAT
REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A TERRES D'ARMOR HABITAT

Le 10 février 2026, le Conseil communautaire a approuvé le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031. Dans le cadre de ce programme, l'orientation n°3 permet de répondre à la demande par la production de logement social. L'action 3.3 vise à soutenir financièrement la production de logements locatifs sociaux.

Terres d'Armor Habitat a le projet d'acheter en VEFA (Vente en l'état d'achèvement) huit logements locatifs sociaux sur la commune de Landéhen rue de Péminier. Ces huit logements sont réalisés par la SCCV Champ du Piry. L'opération est financée en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) pour cinq logements et en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) pour trois logements.

Dans le cadre de cette opération, la commune de Landéhen cède le terrain à l'euro symbolique. Par délibération en date du 17 septembre, elle approuvera l'attribution d'une aide financière de 40 000 € à Terres d'Armor Habitat.

Il est proposé que Lamballe Terre & Mer verse une subvention de 5 000 € par logement à Terres d'Armor Habitat soit 40 000 € pour les huit logements. Le versement de la subvention au bailleur interviendra sur présentation d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) et du versement de l'aide de la Commune de Landéhen à Terres d'Armor Habitat

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_193_DELIB-DE

Vu :

- La délibération n°2026-014 du Conseil communautaire du 10 février 2026, approuvant le Programme Local de l'Habitat de Lamballe Terre & Mer 2026-2031,
- La délibération n°2026-053 du Conseil communautaire du 05 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment, pour attribuer toutes subventions dans le cadre des dispositifs ou programmes validés par le Conseil communautaire *(PLH, aides économiques, bourses, aides aux associations ...)* dans la limite des crédits inscrits au budget,
- La délibération n°2026-166 du Conseil communautaire du 30 juin 2026, approuvant le règlement d'octroi des aides communautaires pour les aides à la première acquisition d'un logement, à la rénovation énergétique, à la lutte contre l'habitat indigne, à la production et à l'amélioration des logements locatifs communaux et à la production de logements locatifs sociaux,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 40 000 € à Terres d'Armor Habitat, conformément aux modalités définies dans le Programme Local de l'Habitat 2026-2031,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 19/09/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

